

Lille, le 27 mars 2012



syndicat
national des
agents des
douanes

Compte rendu de la CAPL n°3 du 27 mars 2012 relative au Tableau d'Avancement au grade d' A. C. P 2

Le Président nous a proposé l'étude du dossier d'un agent écarté du tableau d'avancement 2012

Ce cas est particulier puisque qu'il est lié directement au cas repris lors de la CAPL relative au T.A au grade d'ACP 1;

le Président nous expose la situation. Ici la situation est différente puisque l'agent victime de coup, qui dans un premier temps avait porté plainte, a fait preuve d'apaisement en retirant a postériori cette plainte. Le président nous explique qu'aucune procédure disciplinaire n'a été engagée à son encontre.

Pour tous ces faits, et même s'il reconnaît que sa hiérarchie a fait le boulot en sanctionnant l'agent dans un premier temps, il décide de réintégrer l'agent dans le tableau normal d'avancement.

Au terme des débats, M. le président soumet au vote la liste SIGRID .

Vote pour : parité administrative et O.S

Pour la dernière **CAPL** concernant le passage des AC 2 en AC 1 :

1 seul cas étant proposé par le Président il reçoit l'adhésion de la parité administrative et des organisations syndicales.

Les élus en CAPL DI LILLE